

courantes pour ce climat. Le comité a été créé mais il n'a jamais rien fait. Il a été remplacé par deux autres organismes chargés des politiques et stratégies industrielles et de la politique de technologie industrielle, qui ne semblent pas répondre aux besoins que nous avons soulignés. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et le ministère de l'Industrie et du Commerce devraient reconsidérer cette importante question et lui trouver une solution conforme aux recommandations du Volume 2.

*Appui public au secteur privé:* Les universités, tout comme l'industrie, bénéficieront de l'application générale de la politique d'impartition. Toutefois, les contrats gouvernementaux de recherche et de développement doivent être considérés non pas comme une aide directe mais comme des paiements effectués pour des services rendus. L'augmentation de 12% que comportent les prévisions budgétaires de 1977-1978 pour les conseils de subventions doit être considérée comme un objectif annuel minimal pour les cinq prochaines années.

Il faut rétablir le plus rapidement possible la valeur réelle de l'aide gouvernementale directe accordée à la recherche et au développement industriels en 1972. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement doit surtout mettre l'accent sur un système d'abattement d'impôts semblable à celui de 1962. Un nouveau programme gouvernemental de prêts et d'investissements doit être établi afin d'encourager les innovations surtout dans les petites et moyennes entreprises.

*Réorganisation gouvernementale:* L'étude détaillée récemment entreprise par le gouvernement en vue de déterminer si les travaux scientifiques intra-muros en cours sont justifiés et s'ils doivent être impartis, entraînera une diminution progressive de ces activités. Pour assurer la viabilité et la souplesse des programmes qui seront maintenus, il deviendra nécessaire de les intégrer. A cette fin, le Conseil national de recherches doit être transformé en une académie nationale où se concentreront les travaux de recherche fondamentale et de recherche appliquée à long terme. Il faudrait aussi créer une nouvelle institution, la Société des laboratoires industriels canadiens, qui serait chargée de la réalisation des autres programmes de recherche et de développement intra-muros répondant aux besoins des industries manufacturières.

Les groupes d'étude industrielles établis par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour planifier l'amélioration du potentiel technologique des industries manufacturières auront une importance cruciale pour l'accroissement du volume des innovations. L'approche sectorielle de ces groupes doit être coordonnée et plus systématique. Pour répondre à ce besoin, il faudrait créer au ministère de l'Industrie et du Commerce un Bureau de réorganisation industrielle. Une Banque canadienne d'innovations devrait aussi être créée pour fournir des capitaux aux petites et moyennes entreprises afin de faciliter le lancement de leurs innovations.